



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-017

Objet :
**Décision Modificative n°1
au Budget Primitif de
l'année 2023**

Rapporteur :
M. le Maire

Commission finances :
Le 6 juin 2023

Convocation :
Le 13 juin 2023

Pièce(s) jointe(s) :
Décision modificative n°1/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	8
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 20 juin à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; I. LAFAYE ; F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO ; B. ESTREMANHO ; C. BOUËTARD ; H. KÉRIVEL ; M. PICAUD ; C. MARTIN ; C. BASTOUL ; E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI ; S. JAUBERTY ; M. POINSE ; J-P RICAUD ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER

Absents représentés :

S. AMIRALTY a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH
A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN
S. DAVID a donné pouvoir à C. BOUËTARD
J. DJENAÏDI donne pouvoir à H. KÉRIVEL
I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE
M. PROVOTAL donne pouvoir à I. LAFAYE
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO
P. WITTERKERTH donne pouvoir à F. DA SILVA

Absents non représentés :

S. BIBARD ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023-010 du 11 avril 2023 adoptant le Budget Primitif 2023, sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023-016 du 20 juin 2023 affectant les résultats 2022 sur le budget ville de l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la Commission finances en date du 6 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retracer l'équilibre budgétaire sur l'exercice 2023, sur les articles correspondants

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (S. AMIRALTY),

APPROUVE la Décision Modificative n°1 au budget de l'exercice 2023, de la manière suivante :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023-01 : virement section investissement	-740 280 €			
R 002-01 : excédent antérieur reporté			-740 280€	
INVESTISSEMENT				
R 021-01 : virement de la section de fonctionnement			-740 280 €	
R 1068-01 : excédent de fonctionnement				740 280 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 20 juin 2023

Le Maire



Gilles FRAYSSE